

Communes de  
**MONTOIS LA MONTAGNE - RONCOURT**  
**SAINTE MARIE AUX CHENES - SAINT PRIVAT LA MONTAGNE**

# PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINERS

**ELABORATION**

PRESCRIPTION A.P. du 31 juillet 2003  
 ENQUETE PUBLIQUE du 19 janvier au 9 février 2005  
 APPROBATION A.P. du 31 mars 2005

**1ère REVISION**

PRESCRIPTION A.P. du 19 février 2007  
 Mise en application immédiate A.P. du 22 juin 2010  
 ENQUETE PUBLIQUE du 07 juin au 08 juillet 2010  
 APPROBATION A.P. du 28 février 2011

**2ème REVISION**

PRESCRIPTION A.P. du 29 juillet 2014  
 ENQUETE PUBLIQUE du 08 décembre 2015 au 08 janvier 2016  
 APPROBATION A.P. du 8 MARS 2016

Vu pour être annexé à mon arrêté n°2016-1-DOT/SRECC/JPR du 8 mars 2016  
 Le Préfet  
 pour le Préfet  
 Le Secrétaire Général  
 Alain CARTON

LEGENDE	
<b>R1</b>	ZONE ROUGE - Fontis non expertisé - Fontis fort non surveillé / Effondrement / Eboulement / Puits → INCONSTRUCTIBLE
<b>R2</b>	ZONE ROUGE - Affaissements progressifs, sauf zones urbaines pour les communes très contraintes ( DTA ) → INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
<b>R3</b>	ZONE ROUGE - Fontis expertisés aléas faible, moyen, fort avec surveillance → INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
<b>O1à6</b>	ZONE ORANGE - Affaissements progressifs en zones urbaines des communes très contraintes ( DTA ) → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
<b>J</b>	ZONE JAUNE - Mouvements résiduels, communes significativement concernées et communes très contraintes → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
--- Limite de zone	

